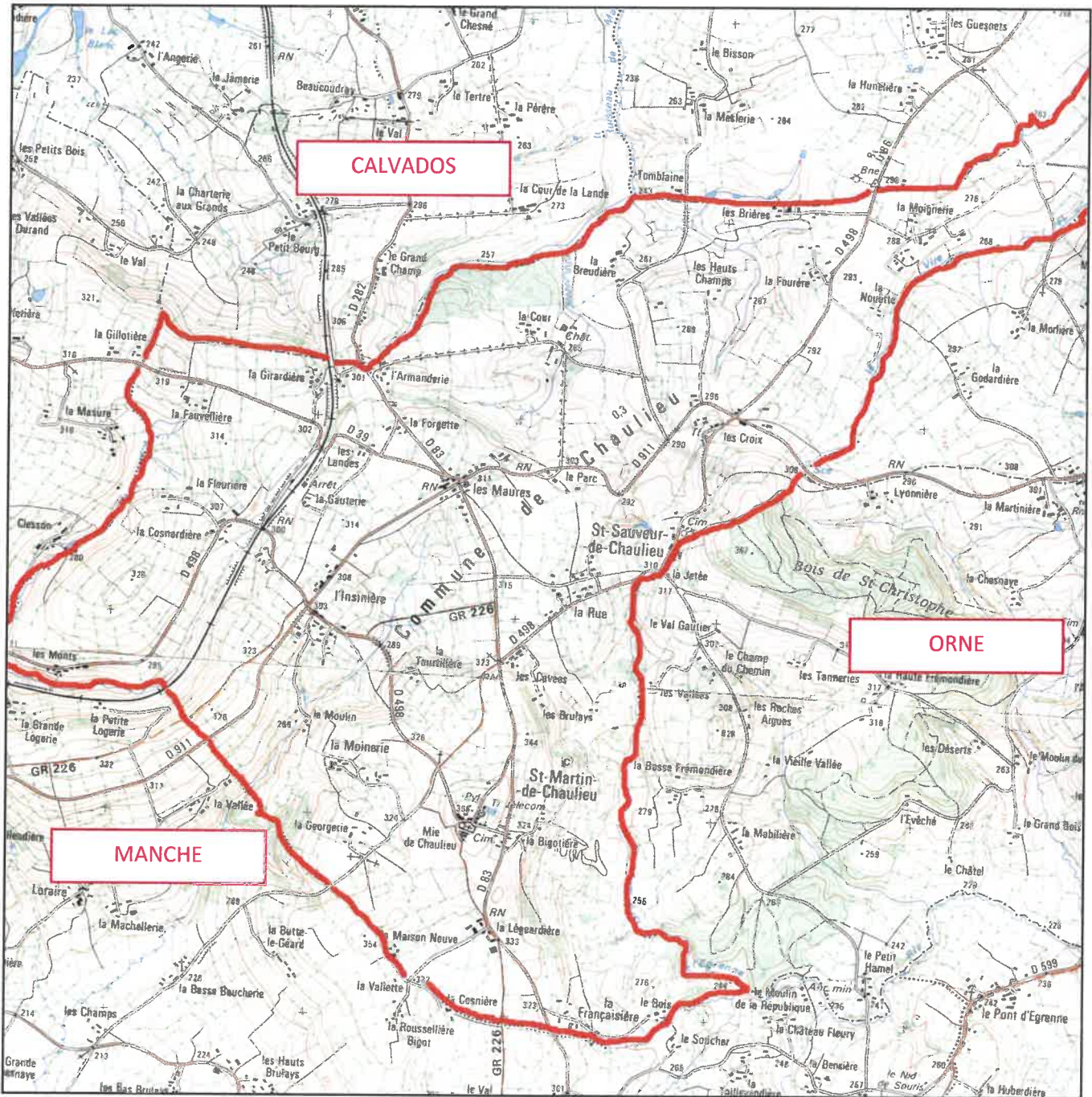


# QUELQUES DONNÉES



La commune de Chaulieu (d'après la carte IGN 1415 E)

Chaulieu résulte de la fusion le 1<sup>er</sup> janvier 1973 de deux communes : Saint-Martin-de-Chaulieu et Saint-Sauveur-de-Chaulieu. Depuis le décret de 2014 entré en vigueur lors des élections départementales de 2015, elle appartient au canton du Mortainais (Barenton : 4 communes, Sourdeval : 8 communes, Mortain : 10 communes, Le Teilleul : 5 communes).